

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 19h00.

Il demande l'inscription d'un point d'urgence libellé comme suit :

- **TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MODERNISATION DE L'ECOLE DE ROSELIES CENTRE**
- A) **TRAVAUX – POUR DECISION**
- B) **PROJET – POUR APPROBATION**
- C) **MODE DE PASSATION DE MARCHE – POUR DETERMINATION**
- D) **AVIS DE MARCHE – POUR APPROBATION**
- E) **SOLLICITATION DES SUBSIDES – POUR DECISION**

L'urgence est acceptée à l'unanimité.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **ETAT DE LA RUE DU CENTRE**

Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- **PARKING DE LA PLACE DE LA RESPE – RUE HENRI ROUSSELLE ET MARQUAGE AU SOL**

SEANCE PUBLIQUE

1. ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL – POUR NOTIFICATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

(voir délibération) – folio

MESDAMESOZEN, ECHEVINE ET MAHIEU, CONSEILLERE ENSEMBLE, ENTRENT EN SEANCE.

2. DECISION DE TUTELLE – ART. 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPTABILITE COMMUNALE – COMMUNICATION – POUR INFORMATION

Monsieur STAMPART, Directeur Général, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR, fait remarquer que les modifications des données comptables par la Tutelle n'ont pas de conséquences, hormis la majoration du boni antérieur, ce qui augmente le 1/3 boni utilisable.

MONSIEUR KAYA, CONSEILLER ENSEMBLE, ENTRE EN SEANCE.

3. OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES AU SEIN DES PROVINCES, COMMUNES, CPAS ET ASSOCIATIONS DE SERVICES

PUBLICS – POUR COMMUNICATION

Messieurs FERSINI, Bourgmestre, et STAMPART, Directeur Général, donnent les explications.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe Conseiller ENSEMBLE, rappelle que le premier document était incorrect et que si celui-ci est corrigé, il reste quand même incompréhensible.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR, souhaite que le point soit abordé en séance secrète car il constate également des incohérences quant au nombre de travailleurs.

Le Bourgmestre prend acte de la demande.

(voir délibération) – folio

4. ASBL UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE – ASSEMBLEE GENERALE – 7 MAI 2014 – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

5. INTERCOMMUNALE – IMIO – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2014 – POUR DECISION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

6. SOCIETE WALLONNE DES EAUX – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2012 – DESIGNATION D'UN DELEGUE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

MONSIEUR HUCQ, CONSEILLER ENSEMBLE, ENTRE EN SEANCE.

7. PATRIMOINE COMMUNAL –BAIL DE CHASSE – LOT 3 – RAPPORT DU COLLEGE – NOUVELLE PROCEDURE – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe Conseiller ENSEMBLE, se demande pourquoi ne pas coller au calcul du cantonnement, soit 6283€

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR, s'interroge sur les risques et pense plus prudent de coller à l'estimation également.

Monsieur FERSINI Bourgmestre prend acte des remarques mais propose de maintenir le montant souhaité par le Collège de 6500€, qui est inférieur de très loin aux recettes enregistrées à ce jour.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

**8. ASSAINISSEMENT ET REAMENAGEMENT DU SITE SARC103 DIT « N°5 OIGNIES » (PUITS ST HENRY)
MISSION DE COORDINATION-PROJET ET DE COORDINATION REALISATION
PROJET DE CONTRAT DE MISSION DE COORDINATION SECURITE SANTE – POUR APPROBATION.
MODE DE PASSATION DE MARCHE – POUR DETERMINATION.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe Conseiller ENSEMBLE, considère que la cohérence impose au groupe de ne pas voter ce point puisqu'ils ont refusé l'investissement initial.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR, remarque que les délibérations des points 8 et 9 comportent la mention de deux sommes identiques, alors que le budget n'a qu'un crédit prévu pour ces deux points.

Après examen des délibérations, il est précisé que les crédits complémentaires seront prévus.

Le point est admis par 13 oui (PS-MR) et 6 non (ENSEMBLE).

(voir délibération) – folio

**9. ASSAINISSEMENT ET REAMENAGEMENT DU SITE SAR/CH142 DIT « FONDERIE ET EMAILLERIE PAITRE BRUYERE »
MISSION DE COORDINATION-PROJET ET DE COORDINATION REALISATION
PROJET DE CONTRAT DE MISSION DE COORDINATION SECURITE SANTE – POUR APPROBATION.
MODE DE PASSATION DE MARCHE – POUR DETERMINATION.**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

10. MISSION D'ETUDES DE STABILITE A CONFIER A L'INTERCOMMUNALE IGRETEC PAR LE BIAIS DE RELATION « IN HOUSE » - POUR DECISION. MISSION D'ETUDE EN STABILITE D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT SITUE A L'ARRIERE DE LA CURE D'AISEAU-CENTRE (COTE RUE DE LA BRASSERIE) – POUR APPROBATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, fait un état des lieux du site, il souhaite que la mission englobe l'examen de tout le mur d'enceinte, il s'interroge sur la propriété du mur, mitoyenne ou à la FE.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond sur l'état des lieux, rappelle que le mur est mitoyen et que lorsque l'ancien propriétaire a coupé les sapins, le mur a été d'autant plus exposé. L'idée serait de remplacer le mur par une clôture. Il informe le conseil qu'il s'est rendu sur place et est en contact avec les fabriciens.

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, demande que l'information sur ce point circule bien et il demande d'acter que la Commune va réaliser les travaux nécessaires.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que la FE peut faire ses marchés publics sur base des informations qu'IGRETEC va fournir.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

11. MARCHÉ DE FOURNITURES - ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LE CPAS ET LA COMMUNE
A) PRINCIPE – POUR DÉCISION
B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION
C) MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR, se félicite de la synergie mais s'étonne, pour un marché groupé, du montant prévu pour chaque PC. Il souhaite que l'on vérifie si les prix sont logiques dans le marché actuel de l'informatique

Monsieur GRENIER, Echevin, répond que l'informaticien a élaboré les clauses techniques et étudier le marché, que ces sommes sont un maximum prévisible.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

12. MARCHÉ DE FOURNITURES POUR LE LEASING OPÉRATIONNEL DE VÉHICULES
A) PRINCIPE – POUR DÉCISION
B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION
C) MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications et annonce que les marques présentées dans le CSC seront retirées, même s'il semble habituel dans les marchés de leasing de mentionner ainsi les attentes du pouvoir adjudicateur.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

MONSIEUR MEDINA-MERCHAN, CONSEILLER PS, ENTRE EN SEANCE.

13. MARCHÉ DE SERVICES - SOLUTION DE BACKUP EN LIGNE/DISTANT AU DÉPART DE LA COMMUNE

A) PRINCIPE – POUR DÉCISION

B) CAHIER DES CHARGES – POUR APPROBATION

C) MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

14. CONVENTION AVEC LA PROVINCE DE HAINAUT POUR L'ADHESION A UNE CENTRALE DE MARCHÉ – PROPOSITION AU CONSEIL COMMUNAL – POUR DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR, demande si les produits proposés sont limités au catalogue fourni.

Monsieur GRENIER, Echevin, répond que non, cela dépend des marchés de la province et nous pouvons les solliciter en cas de besoins spécifiques, nous n'avons par ailleurs aucune imposition de passer par eux du fait de cette convention.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

15. AME – SALLES « DINS LES COURTIS » - MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION AU 1ER AVRIL 2014 SUITE AU NOUVEAU SYSTEME DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE D'AISEAU-PRESLES – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL DU 31 MARS 2014 - POUR APPROBATION

Monsieur BANCU, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

(voir délibération) – folio

16. AME - MATERIEL – DEMANDE D’APPUI LOGISTIQUE COMMUNAL EN 2014 – SUBVENTIONS COMMUNALES – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL DU 10 FEVRIER 2014 – POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR, tient à faire remarquer, pour ce point comme pour les points 17 et 18 qui suivent, que les cas paraissent très simples et justifiés mais que pour éviter de créer des sentiments d’arbitraire ou de se retrouver face à des choix entre demandeurs sans outils pour motiver le fait de contenter l’un et pas l’autre, il conviendrait de définir des critères objectifs (à quelle situation veut on répondre ?)

(voir délibération) – folio

17. AME – MATERIEL – DEMANDE D’APPUI LOGISTIQUE COMMUNAL DU 27 AU 31 MARS 2014 – SUBVENTIONS COMMUNALES – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL DU 24 FEVRIER 2014 – POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR (idem pt 16)

(voir délibération) – folio

18. AME - MATERIEL – DEMANDE D’APPUI LOGISTIQUE COMMUNAL LE 1ER MAI 2014 – SUBVENTIONS COMMUNALES – DECISION DU COLLEGE COMMUNAL DU 24 MARS 2014 – POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR (idem pt 16)

(voir délibération) – folio

MONSIEUR SIDIS, CONSEILLER MR, ENTRE EN SEANCE.

- 19. POINT D’URGENCE – TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MODERNISATION DE L’ECOLE DE ROSELIES CENTRE**
- A) TRAVAUX – POUR DECISION**
 - B) PROJET – POUR APPROBATION**
 - C) MODE DE PASSATION DE MARCHE – POUR DETERMINATION**
 - D) AVIS DE MARCHE – POUR APPROBATION**
 - E) SOLLICITATION DES SUBSIDES – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications. Il rappelle les évolutions du dossier, le fait que le contenu est identique mais qu’il a dû formellement être adapté à la nouvelle loi. Il expose les contraintes liées à la maîtrise de la dette et la mise hors balise du dossier de l’école par décision de la région wallonne.

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe Conseiller ENSEMBLE, rappelle que le groupe n’a pas approuvé le budget et que la question de la faisabilité et de l’importance des investissements a été posée. Ensemble ne conteste pas le principe de la rénovation d’une

école, d'autant que c'est la dernière et que c'est utile, mais il convient de faire attention aux charges supplémentaires récurrentes pour le budget communal. La sonnette d'alarme a été tirée par le groupe mais pas d'opposition à ce projet.

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR, considère que cette école est en effet une priorité, et que s'il convient de faire des économies et de maîtriser la dette, ce n'est pas à ce niveau. Il souhaite que, si des modifications ont été apportées au projet, il faudrait envoyer le dossier aux conseillers. Il demande le mode de passation de marché.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une adjudication ouverte.

(voir délibération) – folio

20. POINT DUPPLEMENTAIRE - ETAT DE LA RUE DU CENTRE

Monsieur HUCQ, Conseiller ENSEMBLE, donne les explications, s'inquiète du manque de suivi, demande un calendrier fiable d'intervention, dénonce les dangers et l'inconfort.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond qu'il suffisait d'appeler le service, du côté commune on relance les opérateurs. On a confirmation des réparations pour les affaissements. Il dénonce la difficulté de maîtriser les travaux des impétrants et les dégâts parfois peu réparables qu'ils provoquent, les chantiers qu'ils ouvrent sans demande préalable, sans autorisation (ex SWDE), en prévenant la veille par simple fax.

Monsieur DAUVIN, Conseiller PS, informe le conseil que WANTY a été désigné par IGRETEC pour intervenir, de même qu'ORES. Les deux se sont coordonnés pour planifier avec la même entreprise la fin des travaux selon les chantiers.

Monsieur GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, déplore le coût des réparations, car après les routes subsidiées sont dégradées et doivent être réparées par la commune sur ses seules finances.

21. POINT SUPPLEMENTAIRE - PARKING DE LA PLACE DE LA RESPE – RUE HENRI ROUSSELLE ET MARQUAGE AU SOL

Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, donne les explications et souhaite l'application du règlement de police et une remise en ordre du marquage.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, fait remarquer qu'aucune plainte n'a été enregistrée pour le stationnement à cet endroit, il informe la conseillère de la possibilité d'envoyer les véhicules et notamment poids lourds ailleurs mais cela risque d'être problématique (voirie encombrée) Il relève le problème de l'aire de jeux pour les enfants et les jeunes mais signale qu'une telle aire de jeux toute proche (derrière l'espace Saint Henry) est utilisable. Il annonce que les marquages sont prévus.

22. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2014 – POUR DECISION

Monsieur MARIQUE, Chef de groupe Conseiller MR, demande ce qu'il en est de la rue Biot, le PV mentionnant que le conseil serait informé du suivi dans le mois.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, répond que le dossier a été introduit par S et B pour les travaux de rénovation et que la commune pourrait intervenir. Le but est de minimiser le coût pour la commune.

Monsieur MARIQUE réplique que le va et vient entre commune et Sambre et Biesme est un vrai problème, que la commune est responsable de tout ce qui se passe sur une voirie en ce compris les accotements et invite le Bourgmestre à être attentif à ce que cela ne soit pas encore reporter, la question se pose depuis trente ans maintenant.

Le procès-verbal est admis par 18 oui et 3 abstentions (Mme OZEN, Mrs DAUVIN et MEDINA-MERCHAN, excusés).

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI